



PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

NOTE DE CADRAGE

BOP 104 – Action 12

Accueil et accompagnement des étrangers primo-arrivants / Année 2016

I - CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'INTEGRATION EN LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Orientation principale de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en 2016 :

Instruction du ministère de l'intérieur du 18 février 2016 sur l'utilisation des crédits délégués aux préfetures de région. Cette instruction s'inscrit dans le cadre de la réforme portée par le projet de loi relatif au droit des étrangers. Elle instaure un parcours d'intégration républicaine structuré et exigeant. L'offre de service locale doit être davantage structurée et rendue accessible, pour mettre en œuvre des parcours d'intégration adaptés aux besoins des primo-arrivants et en relais du premier accueil assuré par l'OFII. Ces dispositifs doivent bénéficier également aux réfugiés statutaires que notre pays s'est engagé à accueillir au cours des deux prochaines années dans le contexte de la crise migratoire internationale.

En 2016, les enjeux à décliner localement sont les suivants :

- Renforcement de la politique d'accueil et d'intégration autour des facteurs clés de l'intégration :
 - apprentissage de la langue,
 - appropriation des valeurs de la république
 - accès aux droits.
- Les actions d'intégration des territoires doivent prendre le relais des actions de premier accueil de l'OFII afin de permettre la construction d'un parcours

II – MODALITES DE DECLINAISON DE LA POLITIQUE D'INTEGRATION EN LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

L'année 2016 est une année de transition au cours de laquelle sera évaluée l'efficacité des actions mises en place dans les deux régions LR et MP, au regard des orientations nationales, et en vue d'une harmonisation des interventions sur le périmètre de la grande région en 2017.

Cette évaluation s'accompagnera d'un tour de table organisé sur les deux ex régions afin de prendre en compte les besoins et les territoires.

Calendrier 2016 :

Contrairement aux années précédentes, en 2016, pour cette année de transition, il n'y a pas d'appel à projets, mais la diffusion de la présente note de cadrage informant et des modalités de reconduction des projets 2015, sous réserve de leur conformité et des crédits disponibles.

1 – Diffusion le 13 mai 2016 aux DDPS/PP de la note de cadrage

2 – Diffusion sur le site de la DRJSCS LRMP :

- des orientations 2016
- des contacts des référents départementaux
- du calendrier
- des modalités d'accompagnement des opérateurs, d'évaluation et de suivi des actions 2016

3 – **Date de clôture de réception des projets au plus tard le 27 juin 2016** et instruction des demandes par les référents départementaux et régionaux. Les contacts des référents départementaux et du référent régional sont indiqués en fin de ce document.

III - LES AXES PRIORITAIRES dans l'ordre suivant :

AXE 1 Thématiques prioritaires déclinées dans chaque département

Priorité n°1 : Actions d'apprentissage de la langue française

- 1 - Proposer une offre de formation intensive ou semi-intensive (égale ou supérieure à 20 heures par semaine) aux signataires du CAI installés en France depuis moins de 5 années (à compter de la signature de leur CAI),
- 2 - Proposer des offres d'apprentissage de la langue française à visée professionnelle (Français sur Objectifs Spécifiques)
- 3 - Proposer si besoin, des ateliers sociolinguistiques (6 heures hebdomadaires au maximum)
- 4 – Proposer une plate-forme d'orientation linguistique

Priorité n°2 : Accès aux droits par la mise en place de points d'orientation et d'information

Cette action, mise en place à titre expérimental en 2015 en Midi-Pyrénées, est progressivement étendue à toute la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

- Informer et orienter les personnes primo-arrivantes vers les services publics et les organismes de droit commun susceptibles de répondre à leurs demandes (accès aux droits, à l'emploi, au logement, à la santé, à l'apprentissage de la langue, l'interprétariat,...). Si nécessaire, orienter vers un organisme chargé d'accompagner les personnes lorsqu'elles ont des difficultés à accéder au droit commun
- Après les avoir recensés, mettre en lien sur un territoire donné les acteurs et les structures de droit commun, et développer une fonction de veille et d'observation (afin de capitaliser les expériences et pratiques mais aussi identifier les difficultés d'accès au droit, les besoins de formation, de ressources, etc).

Priorité n°3 : Appropriation des valeurs de la République

Il s'agit de favoriser l'appropriation des valeurs républicaines par une approche innovante, adaptée au public en tenant compte de leur niveau scolaire, de leur vécu, de leur niveau de maîtrise de la langue française, de leur âge, etc. L'action doit permettre d'accéder à la compréhension des valeurs et des codes sociaux. Les concepts pourront être traduits concrètement dans les actes de la vie quotidienne autour des trois thématiques : vie pratique, vie publique et vie professionnelle.

Sont éligibles les actions suivantes :

- l'organisation d'ateliers d'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs de la République à destination des publics cibles
- l'élaboration d'outils ou supports pédagogiques présentant la citoyenneté en France et les valeurs de la République

AXE 2 Thématiques à décliner dans les départements pour lesquels les besoins sont jugés prioritaires

Priorité n°4 - Accès à l'emploi

- Actions de médiation favorisant la relation demandeur d'emploi / entreprise afin de permettre l'accès à un emploi durable. Les actions visées concernent toute action d'immersion en entreprise, de connaissance du marché local, d'accès aux stages, et ce, dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs économiques.
- Soutien aux actions d'accompagnement à la création d'entreprise
- Actions de parrainage vers l'emploi (labellisées par la DRJSCS et la DIRECCTE)

Priorité n° 5 - Accompagnement des personnes immigrées âgées

Soutien aux actions d'accès aux droits fondamentaux. Sont en particulier ciblées les problématiques de la retraite et des prestations, la prévention et le traitement de la dépendance, le maintien à domicile et la rupture de l'isolement.

AXE 3 Action régionale de ressources et d'animation régionale

L'ensemble des porteurs de projets retenus sur les axes 1 et 2 seront conviés à participer à des sessions de formation et à des échanges de pratiques. Des ressources leur seront apportées visant à améliorer les pratiques en matière d'accompagnement des étrangers primo-arrivants.

Ainsi, l'axe 3 soutient :

- Les actions de structuration des offres d'apprentissage linguistique, de coordination et de professionnalisation des acteurs via l'action des centres ressources pour l'apprentissage de la langue française
- Les actions de formation/sensibilisation/échanges de pratiques :
 - En direction des porteurs de projets développant des points d'orientation et d'information départementaux
 - Sur les valeurs de la république et le principe de laïcité, et ce en direction de l'ensemble des porteurs de projets retenus

- Pour améliorer les pratiques professionnelles des acteurs en matière d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants
- Les actions d'interprétariat
- Les actions régionales qui se déploient sur plusieurs départements et relatives aux thématiques prioritaires

Les publics ciblés sont les signataires du CAI depuis moins de 5 années

IV – EVALUATION ET SUIVI DES ACTIONS CONDUITES EN 2016

L'ensemble des actions seront évaluées sur la base des indicateurs de la DAAEN et des outils mis à disposition.

Ces outils seront disponibles sur le site de la DRJSCS, et feront l'objet d'un suivi.

V – MOBILISATION DES ACTEURS ET CONCERTATION AUTOUR DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'INTEGRATION

A l'horizon 2017, une démarche commune devra être adoptée sur le périmètre des 13 départements de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Afin d'y parvenir, des temps d'échanges et de rencontre seront organisés en 2016 dans le cadre du « tour de table » avec les acteurs locaux, comprenant les services de l'Etat, collectivités, opérateurs, associations. Il s'agit d'échanger sur les actions mises en œuvre au regard des orientations nationales, le repérage des bonnes pratiques, les modalités de mise en œuvre d'une politique d'intégration territorialisée à l'échelle de LRMP, la définition éventuelle d'un futur appel à projets commun.

VI – Correspondants départementaux et régionaux

Les porteurs de projets doivent adresser leur demande de subvention (Cerfa et pièces annexes) aux référents départementaux et régionaux en fonction du périmètre envisagé.

DDCSPP de l'Ariège		
patrick.destrem@ariefge.gouv.fr sarah.bonnaure@ariefge.gouv.fr	05 61 02 43 62	DDCSPP de l'Ariège / Service Politiques sociales / 9 rue du lieutenant Paul Delpech 09 000 Foix
DDCSPP de l'Aude		
sabine.perez@aude.gouv.fr laetitia.tamarelle@aude.gouv.fr	04 34 42 90 32	DDCSPP de l'Aude / Cité administrative – Place Gaston Jourdanne – 11807 Carcassonne
DDCSPP de l'Aveyron		
valerie.espeillac@aveyron.gouv.fr alexis.reynes@aveyron.gouv.fr sandrine.bosse@aveyron.gouv.fr	05 65 73 52 21 05 65 73 52 23	DDCSPP de l'Aveyron / 9 rue de Bruxelles – BP 3125 / 12031 RODEZ Cedex 9
DDCS du Gard		
pierre-yves.dauthenay@gard.gouv.fr	04 30 08 61 70	DDCS du Gard / BP 39081 1120, route de saint Gilles 30972 NIMES Cedex 9
Préfecture de Haute-Garonne		
pripi@haute-garonne.pref.gouv.fr bruno.ramette@haute-garonne.gouv.fr	Françoise MAILHAT 05 34 45 38 14	Préfecture de la Haute-Garonne / SPMI-Pôle social / 1 place Saint Etienne / 31038 Toulouse Cedex 09
DDCSPP du Gers		
ddcspp-solidarite@gers.gouv.fr Lucie BAUDIN	05 62 58 12 62	DDCSPP du Gers / Cité administrative, place de l'ancien Foirail, 32 020 Auch cedex 9
DDCS de l'Hérault		
frederique.sobella@herault.gouv.fr	04.67.41.72.75	DDCS 34 / Rue Serge Lifar, CS 97 938 – 34 184 Montpellier Cedex 4
DDCSPP du Lot		
ddcspp@lot.gouv.fr	05 65 20 56 00	DDCSPP du Lot / Cité sociale - 304

		rue Victor Hugo –CS80228 - 46004 CAHORS cedex 9
DDCSPP de la Lozère		
sylvie.jolibert@lozere.gouv.fr	04 30 11 10 41	DDCSPP de la Lozère / Cité administrative – 9, rue des Carmes BP 134 – 48005 MENDE cedex
DDCSPP des Hautes-Pyrénées		
florence.bernard@hautes-pyrenees.gouv.fr muriel.pouy@hautes-pyrenees.gouv.fr	05 62 46 42 52 05 62 46 42 50	DDCSPP des Hautes-Pyrénées / Cité administrative Reffye 10 rue Amiral Courbet 65000 TARBES
DDCS des Pyrénées Orientales		
martine.tolosa@pyrenees-orientales.gouv.fr danielle.benet@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 81 78 83	DDCS des Pyrénées Orientales 16 bis, cours Lazare-Escarguel BP 89130 66020 Perpignan Cedex
DDCSPP du Tarn		
anne.philippe@tarn.gouv.fr bernard.cremon@tarn.gouv.fr	05 81 27 53 77	DDCSPP du Tarn / 18 avenue maréchal Joffre – 81013 Albi cedex 9
DDCSPP du Tarn et Garonne		
patrick.bertrand@tarn-et-garonne.gouv.fr chantal.pouradier-duteil@tarn-et-garonne.gouv.fr	05 63 21 18 09	DDCSPP du Tarn et Garonne 140 avenue Marcel Unal / 82 000 Montauban
DRJSCS LRMP		
nadia.tempere@drjscs.gouv.fr emilie.benseghir@drjscs.gouv.fr	05 34 41 54 76	DRJSCS LRMP / 5 rue du Pont de Montaudran / BP 7009 – 31068 Toulouse cedex